

14 février 2011

Rapport de la commission de la jeunesse et des sports chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 juillet 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 899 175 francs destiné à la construction d'équipements sportifs simples, accessibles librement, sept jours sur sept, à destination de toutes les catégories d'âge de la population.

Rapport de M. Jacques Finet.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la jeunesse et des sports par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 14 septembre 2010. La commission de la jeunesse et des sports s'est réunie les 18 octobre et 15 novembre 2010, sous la présidence de M. Mathias Buschbeck.

Les notes de séances ont été prises par M^{me} Tamara Saggini, qui est ici remerciée pour son travail.

Séance du 18 octobre 2010

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de M^{me} Carine Bachmann, M. Patrick Eyer, M. Philippe Voirol et M. Jérôme Faas

De ses contacts avec la population, M. Tornare a conclu au besoin d'installer des engins multisports simples, permettant une pratique sportive gratuite vingt-quatre heures sur vingt-quatre, à l'image de ce qui se fait en France, en Espagne, en Italie, en Allemagne et à Meyrin.

Il désire mettre le sport à la portée de tous et faire bouger une population touchée par la sédentarisation: un rapport de l'Office fédéral des sports indique que les deux tiers de la population ne bougent pas assez, qu'un cinquième est totalement inactif et que de plus en plus d'enfants sont obèses.

Après consultation de spécialistes de la santé, thérapeutes, coaches, physiothérapeutes, médecins, il propose l'installation de trois fitness intergénérationnels, particulièrement adaptés aux personnes âgées (au parc Bertrand, au parc des Franchises et au parc des Eaux-Vives), ainsi qu'une arène mobile multisports à Saint-Jean, prévue pour tous publics, aînés, actifs, mais aussi malvoyants, personnes à mobilité réduite ou extrêmement réduite.

Une commissaire estime qu'il n'est pas nécessaire de disposer d'équipements particuliers pour faire du sport et suggérerait de donner aux maisons de quartier les moyens de payer des moniteurs qui inciteraient les personnes âgées à s'exercer dans l'espace public.

Une commissaire trouve le projet très louable, mais n'est pas sûre que cela va inciter la population à faire plus de sport; elle pense qu'il faudrait accorder plus d'importance au sport à l'école et elle s'inquiète du coût d'entretien du matériel.

Un commissaire, qui a apporté des photos d'équipements simples mis à la disposition du public, en Chine, suggère des installations similaires (photo). En Europe, cependant, il craint, en particulier chez les personnes âgées, une certaine inhibition par rapport à la pratique d'exercice physique en public.

M. Tornare répond que, à Meyrin, où les aînés sont bien encadrés, le système fonctionne bien.

A deux commissaires qui considèrent que le projet manque d'ambition, M. Tornare répond qu'il s'agit d'un essai: si l'expérience est concluante, il est prêt à aller voir des entreprises comme Migros et Coop, qui font beaucoup pour le sport, pour leur demander de participer à des installations dans d'autres parcs.

Un commissaire déplore le volume de ces installations qui risquent de dépasser les parcs et d'indisposer les promeneurs, au parc Bertrand, par exemple. Il imaginait plutôt d'installer des équipements sportifs individuels partout en ville, comme aux Etats-Unis, par exemple des barres parallèles.

M. Tornare précise que l'emprise au sol n'est que de 150 m² et trouve que cela ne sera jamais aussi laid que les toilettes à barreaux du parc Bertrand. Il rappelle que les barres parallèles sont dangereuses pour ceux qui ne savent pas en faire, alors que les petits engins prévus ne présentent aucun danger.

Un commissaire aimerait des garanties sur la durée de vie du matériel et demande s'il est prévu de l'abriter.

M. Eyer explique que les appareils sont faits pour résister à l'extérieur et que tous les fournisseurs donnent trois ans de garantie.

A la suggestion par un commissaire d'un essai préliminaire dans un seul parc, M. Voirol répond que, pour être concluant, l'essai doit se faire sur les deux rives.

Un commissaire demande quelles associations ont été consultées.

M. Tornare précise que la Fédération des clubs d'aînés, Pro Senectute et l'Avivo ont de tout temps souhaité ce genre d'installations dans les parcs.

M. Eyer ajoute avoir rencontré les associations et clubs d'aînés, le Club alpin suisse, les unités d'actions communautaires et les établissements médico-sociaux.

Un commissaire ne voit, dans ce projet, rien de nouveau, à part l'invention de nouvelles charges financières. Il rappelle que cela fait cinquante ans que les parcours Vita ont été créés et que les premières intéressées à ce que la population soit en bonne santé sont les compagnies d'assurance. Il faut les inciter à participer aux coûts occasionnés.

M. Tornare l'invite à l'accompagner pour démarcher des compagnies d'assurance qui allégeraient la facture, mais il rappelle qu'il n'y a pas à Genève une grande tradition de mécénat et de sponsoring.

Une commissaire s'inquiète des éventuelles déprédations créées dans les parcs par les utilisateurs de ces engins.

M. Tornare rappelle qu'il s'agit d'un espace de 150 m² seulement et que les dégâts les plus graves sont causés par les Fêtes de Genève.

Un commissaire se déclare séduit par le projet, mais déçu par la dimension des installations: dans une optique de rencontres, d'échanges, de proximité, de rues piétonnes, il demande pourquoi il n'est pas prévu d'installer des engins dans les rues.

M. Tornare dit qu'il attend de voir naître les 200 rues piétonnes et il souhaite bon courage au prochain magistrat. De plus, il trouve préférable de respirer l'air des parcs plutôt que celui des rues.

Séance du 15 novembre 2010

Discussion

Le Parti démocrate-chrétien votera cette proposition qui, pour une fois, satisfait aux besoins de toutes les couches de la population.

A gauche toute! rappelle sa réticence face à l'encombrement excessif des installations, mais acceptera néanmoins ce projet, dans l'intérêt du sport.

Bien qu'ils entendent défendre le sport, les libéraux refuseront ce projet décevant et inesthétique.

Le représentant de l'Union démocratique du centre déclare que, lui-même, s'abstiendra et posera la question à son groupe qui prendra position en séance plénière. Il rappelle le problème de la durée de vie du matériel et de la garantie limitée à trois ans.

Un représentant des Verts trouve sympathique ce projet qui va peut-être favoriser le dialogue entre habitants d'un même quartier, et annonce un vote positif de son groupe.

Le président confirme que les Verts saluent cette expérience pilote. Néanmoins, il se réfère à ce que disait un représentant libéral concernant le financement des parcours Vita et il propose un amendement ou une recommandation pour privilégier une association avec le secteur privé.

Les socialistes sont enthousiasmés par les projets présentés et soulignent qu'ils satisfont deux publics importants, les aînés et les jeunes.

La recommandation suivante est proposée: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à favoriser la mise en place d'un partenariat public-privé pour l'élaboration du fitness intergénérationnel.»

Vote

Mise aux voix, la recommandation est acceptée par 8 oui (2 Ve, 1 AGT, 1 DC, 1 R, 2 L, 1 UDC) et 3 abstentions (2 S, 1 AGT).

Mise aux voix, la proposition PR-811 est acceptée par 7 oui (2 Ve, 2 S, 2 AGT, 1 DC) contre 3 non (1 R, 2 L) et 1 abstention (UDC).

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 899 175 francs destiné à la construction d'équipements sportifs simples, accessibles librement, sept jours sur sept, à destination de toutes les catégories d'âge de la population.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 899 175 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

Annexe: 1 photo

